

INFORME DE GERANCE

Le mandat de gestion de la Caisse de Dépôt et de Prêts (CDP) a été confié à la Caisse de Dépôt et de Prêts (CDP) par le Conseil d'Administration de la Caisse de Dépôt et de Prêts (CDP) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) et de la Loi sur la protection des renseignements personnels (LPRI). Le mandat de gestion de la Caisse de Dépôt et de Prêts (CDP) a été confié à la Caisse de Dépôt et de Prêts (CDP) par le Conseil d'Administration de la Caisse de Dépôt et de Prêts (CDP) en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (LAI) et de la Loi sur la protection des renseignements personnels (LPRI).

